

Kerprat

Kerprat est situé à 2km à l'est du bourg de Ste Hélène, proche de la rivière d'Etel. Originaires du bourg de LOCOAL, Jean BRUSAC et Guyonne LE PRADO (n°1072-1073) vivent après leur mariage vers 1620 dans ce village. Leurs parents y ont récemment acquis des terres d'héritages : Maurice LE PRADO (n°2146) en Juin 1618 à Jean KEROHANT, Guyon BRUSAC et Madeleine THEBAUD (n°2144-2145) en Février 1621 à Jean DANIEL. Par la suite Jean BRUSAC agrandi ses possessions en Octobre 1645 d'Antoine LE CROM, en Août 1660 de Guillaume DEREN, Maurice et Jean LE BERRE. Ces héritages s'étendent alors sur un peu moins de deux hectare, dont 60% en terres cultivables. Sur seize parcelles, deux donnent directement sur la rivière d'Etel, une sur l'étang du moulin de Kercadic. Les bâtiments ne comprennent qu'une longère de 9m composée de deux petites maisons, avec un appenti de 6m30 de long. Les charges sont quasi inexistantes à l'exception de la 11e gerbe due au prieuré de Locoal. Malgré tout, ces terres sont insuffisantes pour vivre. Jean BRUSAC travaille donc par ailleurs une tenue de plus de deux hectares sous domaine congéable de François DE LAPIERRE, sieur des Salles.

P1620 f°293 (AN) - Terrier de Locoal-Hennebont - vers 1680

Déclaration

François DE LAPIERRE, sieur des Salles, demeurant à Hennebont, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, tient notamment prochement et roturièrement du roi les héritages suivants :

Description

Une tenue à Keremprat en LOCOAL par Jean BRUSAC pour en payer de convenant chaque année à la St Gilles 30s en argent, 4 minots de froment et corvées, la tenue contenant en fond 4 jx ½ et 3C.

P1620 f°287 (AN) - Terrier de Locoal-Hennebont - 23/02/1680

Déclaration

Jean et autre Jean LE BRUZAC son fils de Kerprat en LOCOAL, faisant tant pour eux que pour leurs autres consorts, possèdent des terres d'héritages au village de Kerprat et ses appartenances en LOCOAL.

Description (total : 3jx 54C 1/2)

1 maison couverte de paille TY ER NAHEN à deux longères et un arras de maçonage (L=12p - F=15p).

Au joignant de cette maison, au bout nord autre maison couverte de paille (L=16p - F=12p) à deux longères et un pignon aussi de maçonage, et à l'ouest de ces maisons, un porche sur appenti couvert de paille à une longère et un pignon de massonage (L=21p - F=6p).

Au nord des dites maisons, un courtil ER JARDIN cerné de ses murets tout autour, donnant au côté ouest et au bout nord sur les issues des dites maisons3C ½

1 parcelle de terre chaude BAR QUERGUERO ayant ses fossés aux deux bouts et en partie à l'ouest, donnant d'un bout sur les issues de Kerguero 60C

1 parcelle de landes LAN ER HUERNE donnant à l'est sur la mer..... 12C

1 parcelle de terre chaude ER FOLLINIC ayant ses fossés à l'est 18C 1/3

1 parcelle de lande MANNE KERVIGNER ayant ses gourglés au bout est et en partie vers le sud, donnant au bout est sur les franchises de Kerprat20C 1/3

1 parcelle de lande LAN ER VERMEQ donnant à l'est sur un chemin qui conduit de Kerdavy au moulin de Kercadic, de l'autre bout sur l'étang dudit moulin 6C ¼

1 parcelle de terre chaude BEQ MERZE donnant à l'est sur la mer 11C

1 parcelle de terre chaude QUERHERVE ayant sa murette au bout ouest14C ¾

1 parcelle sous lande LANNIC ayant son gourglé à l'ouest, donnant à l'ouest sur les franchises de Keraudren.10C 2/3

1 parcelle de terre froide IHORHER LOHIQ ayant ses fossés vers le nord et l'ouest, donnant d'un côté sur le chemin de Keraudren à Ste Hélène, d'un autre sur un chemin qui conduit de Pont er Louis à Kerguellan 27C

1 parcelle de terre chaude QUERHERVE ayant ses fossés au nord et à l'est, donnant sur un chemin de Kerguellan à Kerrentreix.....24C ¾

1 parcelle de terre chaude COIGNEL KERVIGNER 22C 2/3

1 parcelle de terre froide PRADEN ER SCOLPEN 15C

1 parcelle de terre chaude LE LEZLOUH ayant ses fossés aux deux bouts et en partie au nord, donnant à l'est sur le chemin de Lezourden à Ste Hélène, de l'autre bout sur la lande RIAVALLE.....26C ¼

1 parcelle de lande PARCQ FANTAN VAREQ ayant ses fossés à l'est, donnant d'un bout sur le chemin de Ste Hélène à Lezourden..... 12C ¼

1 parcelle de lande LAN RIVAL ayant son gourglé à l'ouest, donnant à l'ouest sur les franchises de Ste Hélène..... 10C

Avec sa part et portion des fontaines, douets, franchises et libertés dépendants de Kerprat.

[Totaux : terres chaudes = 177C ¾ landes = 71C ½ terres froides = 42C].

Conditions

Les héritages sont dans le proche fief du roi à devoir de simple obéissance et hommage, de lods et ventes quand le cas y échoit, contribuable aux fouages et tailles qui se lèvent annuellement en LOCOAL suivant la coutume de la province. En outre, ils impliquent le paiement de la 1^e gerbe et de premier (?) au prieuré de LOCOAL à la manière accoutumée, la suite du moulin dudit prieuré. Sur les terres à Kerhervé, à Beq Morsouay et au Folvier, il est du 2s 3d de chef-rente à la seigneurie de Keroualan Emat

Origine des biens

Ces héritages proviennent de la succession de Guyon BRUZAC et Madeleine THEBAUD ses parents, de l'estoc de Guyonne LE PRADO femme dudit BRUZAC le vieux et mère dudit BRUZAC le jeune, et en partie par acquets faits :

- le 11/06/1618 par Maurice LE PRADO père de Guyonne à Jean QUEROHANT, devant les NR d'Hennebont signé OLLIVIER, DE LA MAISON, J. BAELEEC, J. MARQUER NR.
- le 01/02/1621 par Guyon BRUZAC et Jean DANIEL, devant LE GLAIN, NR à Auray.
- le 04/10/1645 par Jean BRUZAC l'ainé à Antoine LE CROM, devant Jacques MARQUER, NR à Hennebont.
- le 24/08/1660 par Jean BRUZAC l'ainé à Guillaume DEREN, Maurice et Jean LE BERRE, devant J. MARQUER, NR.

Sentence du 23/09/1683

A la charge de tenir et relever du roi les héritages déclarés aux charges portées et sans rachat. Les déclarants ont été imposés sur ces héritages d'un denier de chef-rente pour en conserver la mouvance à sa majesté.

Seuls trois de leurs enfants de Jean BRUSAC et Guyonne LE PRADO semblent parvenir à l'âge adulte. L'ainé François (n°537) épouse vers 1647 Catherine LE BAYON (n°536). Le couple s'installe à Mané-Ménigo en LOCOAL. Une fille est mariée à Jean LE GOFF. Le dernier Jean, né vers 1645, épouse le 26 Janvier 1671 Anne PERENNES. L'union est célébrée en la chapelle de Sainte-Hélène, en présence de Jean BRUSAC père, François LE PRADO beau-frère d'Anne, Marc LE CORFF, oncle maternel, Louis Charles DE DOUVILLE, sieur de Kerfresec, François LE CROM, François CANDALH. Guyonne LE PRADO est absente puisqu'elle est décédée l'année précédente, le 4 Juin 1670. A son inhumation, assistent son mari, son fils Jean, son gendre Jean LE GOFF, son beau-frère François BRUSAC.

Vers 1664, Jean BRUSAC et Guyonne LE PRADO acquièrent de Rudier LE PRADO deux petites parcelles de terre au village de Ste Hélène. Quatre ans plus tard, le 23 Décembre 1668, ils les vendent pour 60L à Guillaume TIFFIGO du Lanic en PLOUHINEC. Ce dernier leur afferme ensuite les mêmes terres pour deux années moyennant une rente annuelle de 3L. Toutefois, le 23 Mars 1672, Jean BRUSAC fils rachète les parcelles pour 64L. En Mars 1675, avec ses petits-neveux, Jean BRUSAC père vend les biens en ruine de ses parents situés au bourg de LOCOAL, au vicaire de la dite paroisse. Il lui revient personnellement 50L. Il meurt le 13 Septembre 1687. A son enterrement assistent notamment Demoiselle Georgine DE MENEGAL, François et Marie LE CROM, Guillaume THOMAS. Jean BRUSAC fils reste sur l'exploitation de Kerprat.

6E3787 - Minutes FOUURIER - 23/12/1668

Témoins

- Jean BRUZAC x Guyonne PRADO, de Kerprat en LOCOAL-HNB, femme absente.
- Guillaume TIFFIGO de Lanic en PLOUHINEC

Biens

- une parcelle de terre chaude LELE EN LOUH en fonds et édifices ayant 13 sillons cerné de fossés des deux bouts, avec une parcelle de lande aux issues de LEZEOURDEN cerné de gourglés à l'ouest et donnant au sud sur le chemin de Lezeourden à Ste Hélène, et au nord sur un four.

- Une autre parcelle de lande au lieu LAN RIOUAL donnant sur les communs de Ste Hélène en divers endroits.

Le tout est situé à Ste Hélène en LOCOUAL au proche fief du roi sous la juridiction de Hennebont, sauf les fouages au roi et la gerbe à Locoal (sous Auray ?), acquis de Rudier LE PRADO depuis 3 à 4 ans derniers, et appartenant à présent à Guyonne LE PRADO.

Contrat

Guillaume TIFFIGO acquiert les dits biens pour la somme de 60L, puis les afferme à ses vendeurs pour 2 années moyennant des rentes de 3L annuelles.

Contrat du 27/03/1672 joint

Guillaume TIFFIGO reçoit de Jean BRUZAC le jeune x Anne PERENNES sa femme absente de Kerprat en LOCOUAL, la somme de 64L pour rachat des dits biens.